

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision : 3 Février 2021 Version : 2.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : PROGOLD ACETON
Code du produit : 10106DNC12509
Numéro dans l'index : 606-001-00-8
Numéro CE : 200-662-2

Numéro d'enregistrement REACH

Numéro d'enregistrement	Entité juridique
01-2119471330-49	-

Numéro CAS : 67-64-1
Formule chimique : C3-H6-O

Autres moyens d'identification

00949053; 00949054

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Utiliser dans les revêtements Utiliser dans les revêtements

Utilisation du produit : Usage grand-public, Applications professionnelles, Application par d'autres méthodes que la pulvérisation..

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Coatings AC EMEA
Amsterdamseweg 14
1422 AD Uithoorn
Netherlands
+31 (0)297 541786
Fax: +31 (0)297 541720

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : PS.ACEMEA@ppg.com

Contact national

PPG Coatings Belgium BV/SRL
Genkersteenweg 311
B - 3500 Hasselt
+32 (0)11 278 701
+32 (0)11 278 700

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum + 32 70 245 245

Fournisseur

French (FR)

Belgium

Belgique

1/35

Code : 10106DNC12509
 PROGOLD ACETON

Date d'édition/Date de révision : 3 Février 2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

+31 (0)20 4075210

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 2, H225

Eye Irrit. 2, H319

STOT SE 3, H336

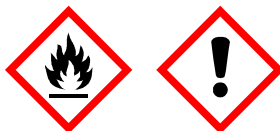
Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Liquide et vapeurs très inflammables.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Généralités : Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention : Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention : EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P102, P101, P280, P210, P271, P261, P264, P304 + P312, P305 + P351 + P338, P337 + P313, P405, P403 + P233, P501

Ingrédients dangereux :  acétone

Éléments d'étiquetage supplémentaires : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD ACETON

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Oui, applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères PBT ou vPvB :

PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Non	N/A	Non	Non	Non	N/A	Non

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances : Substance mono-constituant

Nom du produit/composant	Identifiants	% en poids	Classification	
			Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Acétone	CE: 200-662-2 CAS: 67-64-1 Index: 606-001-00-8	100	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[A]

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

Type

[A] Constituant

[B] Impureté

[C] Additif stabilisant

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

Code : 10106DNC12509
PROGOLD ACETON

Date d'édition/Date de révision : 3 Février 2021

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

Code : 10106DNC12509
PROGOLD ACETON

Date d'édition/Date de révision : 3 Février 2021

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Code : 10106DNC12509
 PROGOLD ACETON

Date d'édition/Date de révision : 3 Février 2021

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker entre les températures suivantes: 0 à 35°C (32 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
acétone	Valeurs Limites (Belgique, 10/2018). Valeur de courte durée: 2420 mg/m ³ 15 minutes. Valeur de courte durée: 1000 ppm 15 minutes. Valeur limite: 1210 mg/m ³ 8 heures. Valeur limite: 500 ppm 8 heures.

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
acétone	DNEL	Long terme Voie orale	62 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	62 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	186 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	200 mg/m ³	Population générale	Systémique

Code : 10106DNC12509
PROGOLD ACETON

Date d'édition/Date de révision : 3 Février 2021

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	DNEL	Long terme Inhalation	1210 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	2420 mg/m ³	Opérateurs	Local

PNEC

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
acétone	-	Eau douce	10.6 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Eau de mer	1.06 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	100 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Sédiment d'eau douce	30.4 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Sédiment d'eau de mer	3.04 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Sol	29.5 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle**Mesures d'hygiène**

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Lunettes anti-éclaboussures. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

Protection de la peau**Protection des mains**

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Gants

: Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: caoutchouc butyle

Code : 10106DNC12509
PROGOLD ACETON

Date d'édition/Date de révision : 3 Février 2021

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.
- Autre protection cutanée** Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Utiliser avec une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Type de masque : masque complet demi-masque Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) filtre à particules P3 Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique** : Liquide. [COLORLESS LIQUID WITH A FRAGRANT, MINT-LIKE ODOR]
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Caractéristique.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : -94.7°C (-138.5°F)
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : >37.78°C
- Point d'éclair** : Vase clos: -19°C
- Taux d'évaporation** : 6.06 (acétate de butyle = 1)
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non disponible.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : Seuil minimal: 2.2% Seuil maximal: 13%
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : 2 (Air = 1)
- Densité relative** : 0.8
- Solubilité(s)** : Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD ACETON

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- Coefficient de partage: n-octanol/eau** : -0.24
- Température d'auto-inflammabilité** : 540°C
- Température de décomposition** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
- Viscosité** : Cinématique (40°C): >0.21 cm²/s
- Propriétés explosives** : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.
- Propriétés comburantes** : Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

9.2 Autres informations**Chaleur de combustion** : -28493500 J/kg

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- 10.5 Matières incompatibles** : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Acétone	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	76000 mg/m ³	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	15.8 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	5800 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.Irritation/Corrosion**Conclusion/Résumé****Peau** : Non disponible.**Yeux** : Non disponible.**Respiratoire** : Non disponible.Sensibilisation

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD ACETON

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Conclusion/Résumé****Peau** : Non disponible.**Respiratoire** : Non disponible.**Mutagénicité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Cancérogénicité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Toxicité pour la reproduction****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Tératogénicité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acétone	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.**Effets aigus potentiels sur la santé****Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.**Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).**Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.**Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée**

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD ACETON

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.**Effets potentiels différés** : Non disponible.**Exposition prolongée****Effets potentiels immédiats** : Non disponible.**Effets potentiels différés** : Non disponible.**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.**Généralités** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Autres informations** : Non disponible.

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Acétone	Aiguë CL50 4.42589 ml/L Eau de mer Aiguë CL50 5540 mg/l	Crustacés - Acartia tonsa - Copépodite Poisson	48 heures 96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.**12.2 Persistance et dégradabilité**

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Acétone	-	90.9 % - Facilement - 28 jours	-	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Acétone	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Acétone	-0.24	3	faible

12.4 Mobilité dans le sol**Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc})** : Non disponible.

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD ACETON

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Mobilité** : Non disponible.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Acétone	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A	Non

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.**Catalogue Européen des Déchets**

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets
Récipient	15 01 06 emballages en mélange

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Code : 10106DNC12509
PROGOLD ACETON

Date d'édition/Date de révision : 3 Février 2021

14. Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN1090	UN1090	UN1090	UN1090
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ACETONE	ACÉTONE	ACETONE	Acetone
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.	Not applicable.

Autres informations

ADR/RID : Non identifié.
Code tunnel : (D/E)
ADN : Non identifié.
IMDG : Non identifié.
IATA : Non identifié.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

[Règlement UE \(CE\) n° 1907/2006 \(REACH\)](#)

[Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation](#)

[Annexe XIV](#)

Aucun des composants n'est répertorié.

[Substances extrêmement préoccupantes](#)

Aucun des composants n'est répertorié.

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD ACETON

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

Catégorie
P5c

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 2, H225	Données réglementaires
Eye Irrit. 2, H319	Données réglementaires
STOT SE 3, H336	Données réglementaires

Texte intégral des mentions H abrégées

H225 H319 H336 EUH066	Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------------------------------	---

Code : 10106DNC12509

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD ACETON

RUBRIQUE 16: Autres informations[Texte intégral des classifications \[CLP/SGH\]](#)

Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Historique

Date d'édition/ Date de révision : 3 Février 2021

Date de la précédente édition : 8 Janvier 2021

Élaborée par : EHS

Version : 2.01

Autres informations : Solvant.

Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasiner et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant
Code : 10106DNC12509
Nom du produit : PROGOLD ACETON

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : 67-64-1 professional

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utiliser dans les revêtements
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Secteur d'utilisation finale: SU22
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08a, ERC08d
Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure: Non applicable.

Scénarios environnementaux contributifs :

Santé Scénarios contributifs : **Mesures générales (irritants pour les yeux)**
Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients.
Expositions générales (systèmes fermés)
Utilisation dans des systèmes confinés
Préparation de matière pour application
Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)
Formation de film - séchage à l'air
Transferts de matière
Transferts Fûts/lots
Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux
Pulvérisation ou nébulisation
Trempage, immersion et coulage
Activités de laboratoire
Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs
Nettoyage et maintenance des équipements
Stockage

Numéro du SE	: 1
Association industrielle	: CEPE
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	: Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et semi-vmrac, l'application par pulvérisation, laminage, pinceau, épandage manuel ou méthodes similaires, et la formation de film) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales (irritants pour les yeux)

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Utiliser une protection oculaire adaptée.
Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients.

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Expositions générales (systèmes fermés)

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Utilisation dans des systèmes confinés

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Préparation de matière pour application

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Mesures pour le produit liées à la sécurité : Manipuler la substance en système fermé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Mesures de contrôle de ventilation : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission (utilisation professionnelle)
ou
Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Formation de film - séchage à l'air

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Transferts de matière

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur : Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 10: Transferts Fûts/lots

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur : Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 11: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.
ou
Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.
ou
Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.
ou
Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%.

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur : Utiliser des brosses et des rouleaux à manche long.

Mesures de contrôle de ventilation : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.
ou
Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 12: Pulvérisation ou nébulisation

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.
ou
Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation aspirante.

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Mesures de contrôle de ventilation : Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation aspirante.
ou
Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 13: Trempage, immersion et coulage

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Éviter tout contact manuel avec les éléments humides.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 14: Activités de laboratoire

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Éviter tout contact manuel avec les éléments humides.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 15: Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 16: Nettoyage et maintenance des équipements

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Mesures pour le produit liées à la sécurité : Éliminer le produit résiduel ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 17: Stockage

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

État physique : Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Stocker la substance en système fermé.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales (irritants pour les yeux)

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients.

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Date d'édition/Date de révision : 2/20/2020

22/35

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Expositions générales (systèmes fermés)

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Utilisation dans des systèmes confinés

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Préparation de matière pour application

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Formation de film - séchage à l'air

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Transferts de matière

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 10: Transferts Fûts/lots

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 11: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 12: Pulvérisation ou nébulisation

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 13: Trempage, immersion et coulage

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 14: Activités de laboratoire

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 15: Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 16: Nettoyage et maintenance des équipements

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 17: Stockage

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement	: Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.
Santé	: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement	: Non disponible.
Santé	: Non disponible.

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant
Code : 10106DNC12509
Nom du produit : PROGOLD ACETON

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : 67-64-1 consumer

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utiliser dans les revêtements
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Secteur d'utilisation finale: SU21
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08a, ERC08d
Secteur de marché par type de produit chimique: PC01, PC04, PC09a, PC09b, PC09c, PC15, PC24, PC31

Scénarios environnementaux contributifs :

Santé Scénarios contributifs : **Colles pour loisirs** - PC01
Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois) - PC01
Colle en spray - PC01
Produits d'étanchéité - PC01
Lavage de vitre de voiture - PC04
Versement dans le radiateur - PC04
Dégivrant serrure - PC04
Peinture murale aqueuse au latex - PC09a
Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide - PC09a, PC15
Bouteille de spray aérosol - PC09a, PC15
Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) - PC09a, PC15
Charges et mastics - PC09b
Plâtres et enduits - PC09b
Pâte à modeler - PC09b
Gouaches - PC09c
Liquides - PC24
Colles adhésives - PC24
Sprays - PC24
Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles chaussures) - PC31
Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) - PC31

Numéro du SE	: 1
Association industrielle	: CEPE
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	: Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris le transfert et la préparation du produit, l'application au pinceau, la pulvérisation manuelle ou méthodes similaires) et le nettoyage des équipements.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:
Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 2: Colles pour loisirs

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 30 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 9 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
Englobe l'exposition jusqu'à 4 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 3: Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois)**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 30 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 6,390 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
Englobe l'exposition jusqu'à 6 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 110 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 4: Colle en spray**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 30 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 85.05 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 6 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
Englobe l'exposition jusqu'à 4 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 5: Produits d'étanchéité

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 30 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 75 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
Englobe l'exposition jusqu'à 1 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 6: Lavage de vitre de voiture**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 1 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 0.5 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
Englobe l'exposition jusqu'à 0.02 Heures par poste
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m³) sous une ventilation courante.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 7: Versement dans le radiateur**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 10 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 2,000 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
Englobe l'exposition jusqu'à 0.17 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m³) sous une ventilation courante.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 8: Dégivrant serrure

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 4 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
Englobe l'exposition jusqu'à 0.25 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 214.40 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m³) sous une ventilation courante.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 9: Peinture murale aqueuse au latex**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 1.5 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 2,760 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 4 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
Englobe l'exposition jusqu'à 2.20 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 10: Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 27.5 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 744 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 6 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
Englobe l'exposition jusqu'à 2.20 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 11: Bouteille de spray aérosol

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 215 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 2 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
Englobe l'exposition jusqu'à 0.33 Heures par poste
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m³) sous une ventilation courante.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 12: Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 491 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 3 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
Englobe l'exposition jusqu'à 2.00 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 857.50 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 13: Charges et mastics**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 2 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 85 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 12 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
Englobe l'exposition jusqu'à 4.00 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 14: Plâtres et enduits

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 2 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 13,800 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 12 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
Englobe l'exposition jusqu'à 2.00 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 857.50 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 15: Pâte à modeler**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 1 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 1 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 254.40 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation à température ambiante.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m³
Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 16: Gouaches**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 5 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, présume d'une quantité ingérée de 1.35 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 254.40 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation à température ambiante.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m³
Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 17: Liquides

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 100 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 2,200 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 4 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
Englobe l'exposition jusqu'à 0.17 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 468.00 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m³) sous une ventilation courante.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 18: Colles adhésives**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 20 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 34 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 10 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 468.00 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.
Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 19: Sprays**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
- État physique** : Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 73 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 6 jours par an
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
Englobe l'exposition jusqu'à 0.17 Heures par poste
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm²
- Domaine d'utilisation :** : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m³
Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 20: Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles chaussures)

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
État physique	: Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
Quantités utilisées	: A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 142 g/événement
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	: Englobe l'utilisation jusqu'à... 29 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour Englobe l'exposition jusqu'à 1.23 Heures par poste
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	: Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 430.00 cm ²
Domaine d'utilisation :	: Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m ³ Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 21: Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures)**

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
État physique	: Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
Quantités utilisées	: A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 35 g/événement
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	: Englobe l'utilisation jusqu'à... 8 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour Englobe l'exposition jusqu'à 0.33 Heures par poste
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	: Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 430.00 cm ²
Domaine d'utilisation :	: Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m ³ Englobe l'utilisation à température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**

Site internet : : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:

Évaluation de l'exposition (environnementale) :	: Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.
Estimation d'exposition et référence à sa source	: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 2: Colles pour loisirs

Évaluation de l'exposition (humaine) :	: ECETOC TRA consommateur v3 Consexpo v4.1
Estimation d'exposition et référence à sa source	: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 3: Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois)

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 4: Colle en spray

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 5: Produits d'étanchéité

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 6: Lavage de vitre de voiture

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 7: Versement dans le radiateur

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 8: Dégivrant serrure

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 9: Peinture murale aqueuse au latex

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 10: Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 11: Bouteille de spray aérosol

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 12: Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 13: Charges et mastics

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 14: Plâtres et enduits

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 15: Pâte à modeler

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 16: Gouaches

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 17: Liquides

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 18: Colles adhésives

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 19: Sprays

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 20: Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles chaussures)

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 21: Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures)

Évaluation de l'exposition (humaine) : ECETOC TRA consommateur v3
Consexpo v4.1

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement	: Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.
Santé	: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement	: Non disponible.
Santé	: Non disponible.